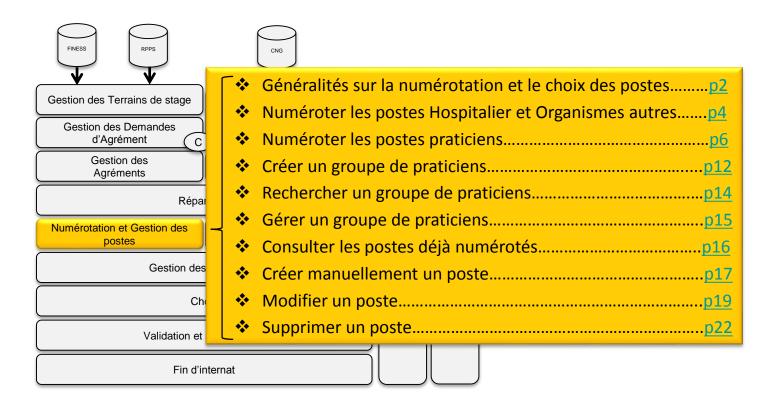


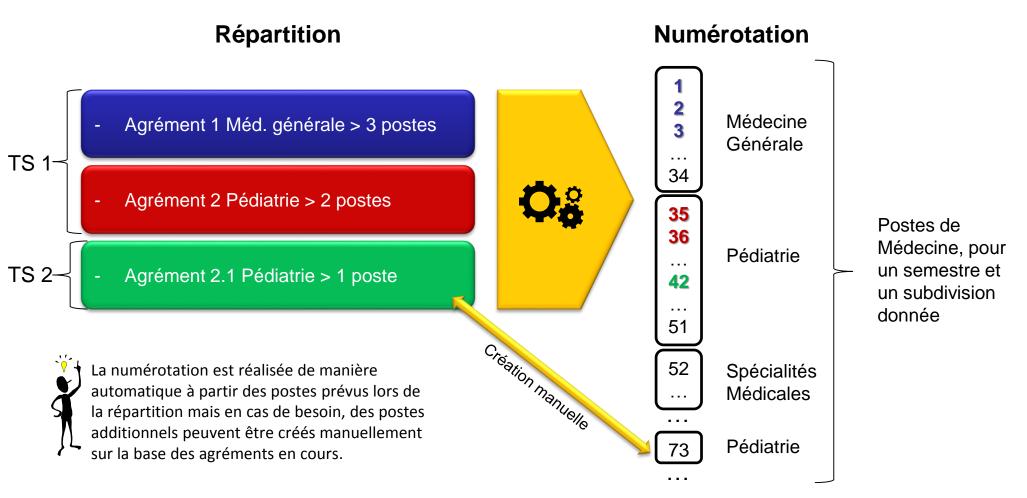
Zoom sur la numérotation et gestion des postes





1 – Généralités sur la numérotation des postes

La numérotation a pour objectif de donner un numéro unique au sein d'une formation et d'une circonscription à chacun des postes qui seront proposés lors des choix semestriels.





1 – Généralités sur la numérotation des postes

Selon les cas, la numérotation est lancée pour tous les postes d'une formation ou pour une sélection de postes :

	Médecine	Pharmacie	Odontologie
Périmètre pédagogique	Regroupement »:Discipline (ou groupe de discipline)Groupe de DESC	Formation	Formation
Type de postes	Hospitaliers etOrganismes autresPraticiensTous simultanément	- Hospitaliers et Organismes autres	- Hospitaliers et Organismes autres

- La numérotation des praticiens est spécifique car elle permet de relier à un même poste plusieurs praticiens.
- Il est possible de lancer une numérotation et de relancer une numérotation autant que nécessaire tant que les choix n'ont pas commencé pour le même périmètre



2 – Numéroter les postes Hospitalier et Organismes autres (1/2)

- Cette fonctionnalité permet d'effectuer la numérotation des postes hors praticiens pour le prochain semestre (avant les choix) et pour :
 - une formation,
 - une discipline, un groupe de disciplines (si la formation est gérée par discipline) ou un groupe de DESC,
 - une circonscription.
- Dans le menu 'Préparation des choix' et le sous-menu 'Poste', ouvrir l'écran 'Liste des postes pour la numérotation' via la fonction 'Numérotation en masse'
- Dans la liste « type de poste », sélectionner pour le prochain semestre :
 - la valeur « Hospitaliers et Autres Organismes »,
 - une formation, un regroupement et une circonscription.
- Cliquer sur le bouton « Numéroter les postes », puis confirmer l'action. Les postes sont créés et numérotés sur la base des décisions saisies suite à la répartition.



La numérotation n'est possible que dans le cas où aucun des postes concernés n'est déjà rattaché à un semestre d'un interne.



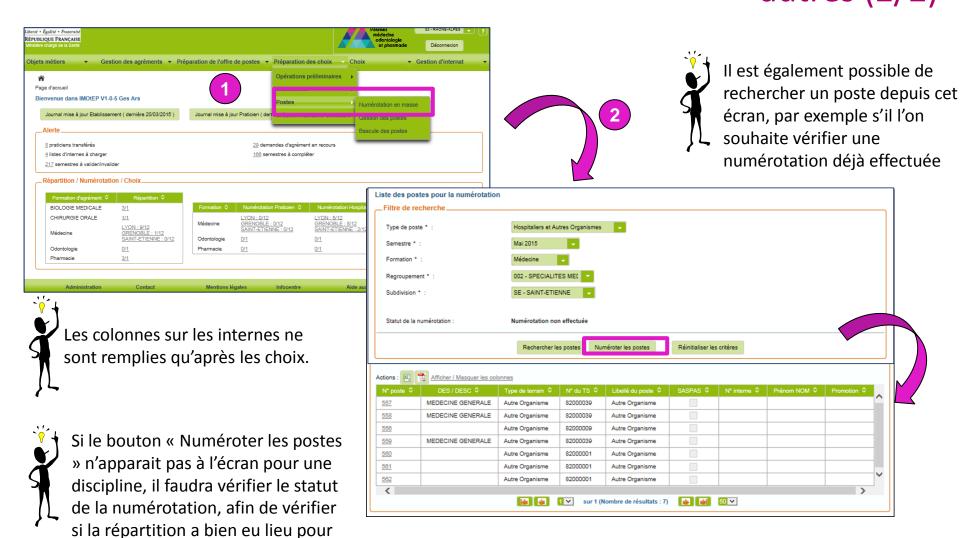
Il est possible de relancer une nouvelle numérotation suite à une numérotation déjà effectuée.



Il n'est pas possible de lancer simultanément 2 numérotations (par exemple lancer une numérotation 'Hospitalier et OA' si une numérotation 'Tous' est en cours pour les mêmes critères)



2 – Numéroter les postes Hospitalier et Organismes autres (2/2)



cette discipline.



3 – Numéroter les postes praticiens (1/6)

Cette fonctionnalité permet d'effectuer la numérotation des postes praticiens pour le semestre prochain (avant le début des choix) et pour une formation, une discipline, un groupe de disciplines (si la formation est gérée par discipline) ou un groupe de DESC et une circonscription.

Etape 1 : Préparer les postes

- Dans le menu 'Préparation des choix' et le sous-menu 'Poste', ouvrir l'écran 'Liste des postes pour la numérotation' via la fonction 'Numérotation en masse'
- Dans la liste « type de poste », sélectionner pour le prochain semestre :
 - la valeur « Praticiens »,
 - une formation, un regroupement et une circonscription.
- Cliquer sur le bouton « Préparer la numérotation », puis confirmer l'action :
 - le statut de la numérotation passe à l'état 'Numérotation en cours',
 - l'écran « Liste de praticiens par poste » apparaît
 - le tableau contient autant de postes praticiens que ce qui était prévu par la répartition : il reste à positionner les praticiens au niveau de chaque poste
 - Les postes SASPAS sont indiqués en premier



Il est également possible de numéroter simultanément les postes praticiens et hors praticiens en sélectionnant la valeur 'Tous' dans la liste « type de poste ».



3 – Numéroter les postes praticiens (2/6)

Etape 2 : Associer des praticiens à chaque poste

- Pour chaque poste à compléter, déclencher l'action « associer des praticiens » en bout de ligne
 - 1 à 3 praticiens peuvent être associés à chaque poste
 - L'association peut se faire praticien par praticien ou par le biais d'un groupe de praticiens créé dans l'application et réutilisable d'un semestre à l'autre
- Si plusieurs praticiens sont ajoutés à un poste, le ou les postes libres suivants sont automatiquement renseignés en fonction du nombre de praticiens associés
 - Exemple : Si vous associez les praticiens A, B et C au poste 1, les postes 2 et 3 seront automatiquement renseignés :
 - Poste 1 > Praticiens A, B et C
 - Poste 2 > Praticiens B, C et A
 - Poste 3 > Praticiens C, A et B



Il faut conserver au moins autant de postes SASPAS que ce qui était prévu par la répartition

Etape 3 : Modifier le caractère SASPAS du poste

- Dans le tableau « Liste des praticiens par poste » il est possible de modifier le caractère SASPAS d'un poste
 - Le caractère SASPAS est donné automatiquement à un poste si tous les praticiens associés ont un agrément SASPAS
 - Le caractère SASPAS peut être retiré de tout poste mais ne peut être ajouté que si tous les praticiens sont SASPAS



3 – Numéroter les postes praticiens (3/6)

Etape 4: Valider la numérotation

- Une fois que tous les postes sont associés à au moins un praticien, cliquer sur « Valider la numérotation des postes »
 - Attention : un praticien ne peut accueillir qu'un interne à la fois
- Confirmer l'action.
- Les postes sont numérotés et le statut de la numérotation passe au statut 'Numérotation effectuée'.
- Les numéros de postes attribués sont uniques dans une formation et une circonscription



Il est possible d'enregistrer votre travail en cours et d'y revenir plus tard pour réaliser les associations de praticiens en plusieurs fois : la validation n'a lieu qu'une fois tous les postes complétés

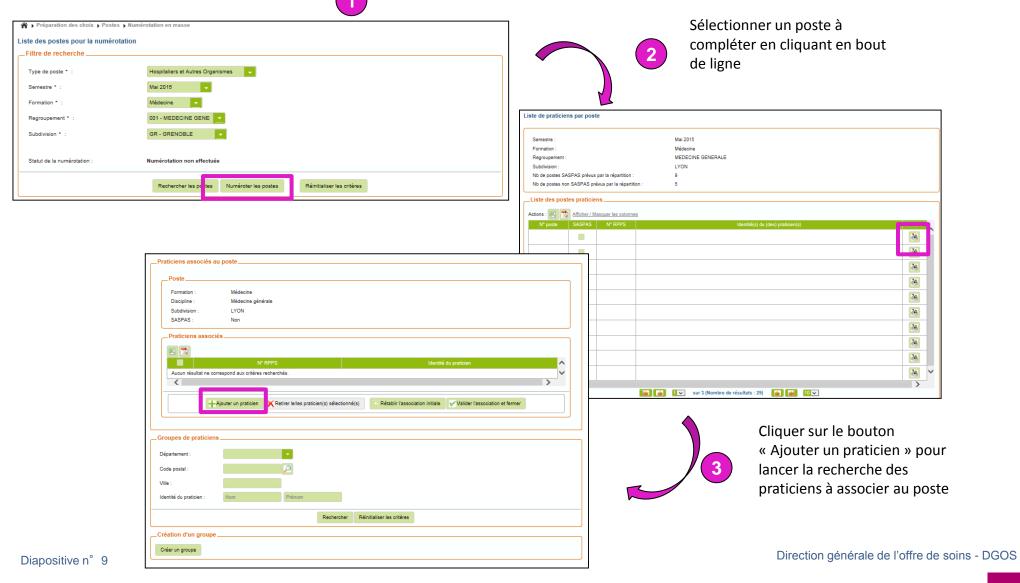


Il est possible de relancer une nouvelle numérotation suite à une numérotation déjà effectuée (si les choix n'ont pas commencés).



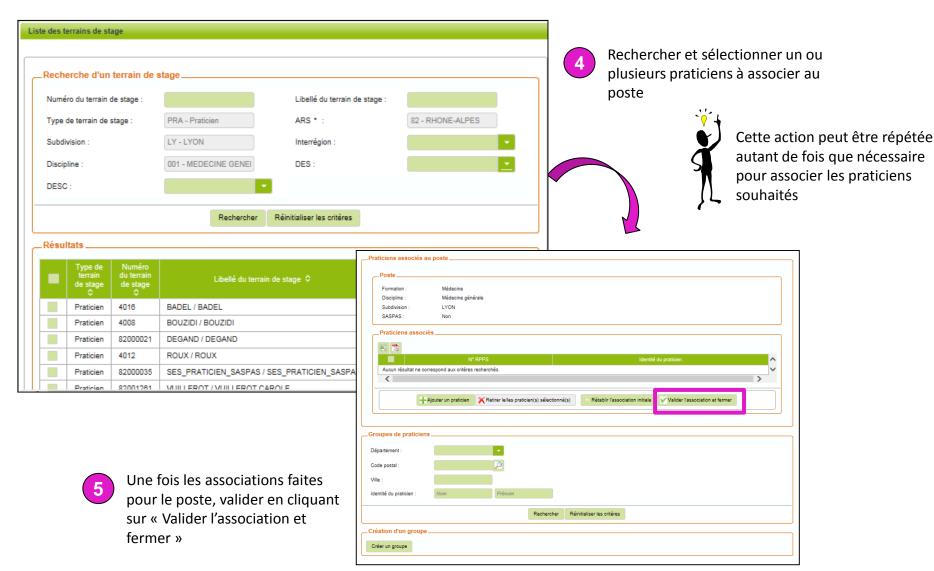
3 – Numéroter les postes praticiens (4/6)

Lancer la préparation de la numérotation





3 – Numéroter des postes praticien (5/6)





3 – Numéroter des postes praticien (6/6)



- 6 Le cas échéant, modifier le caractère SASPAS du poste
- Une fois l'ensemble des postes renseignés, valider la numérotation en cliquant sur « Valider la numérotation »



4 – Créer un groupe de praticiens (1/2)

- Lorsque les mêmes praticiens sont régulièrement associés ensemble sur un poste, d'un semestre à l'autre, IMOtEP vous permet de gagner du temps en créant un « groupe de praticiens ».
- Un groupe de praticiens peut être créé de 2 manières différentes :

<u>Méthode 1 : Directement depuis l'écran d'association des</u> praticiens

- ❖ A l'aide du bouton 'Créer un groupe' en bas de l'écran
- Le groupe ainsi créé peut être utilisé immédiatement et pourra aussi être utilisé pour les semestres suivants



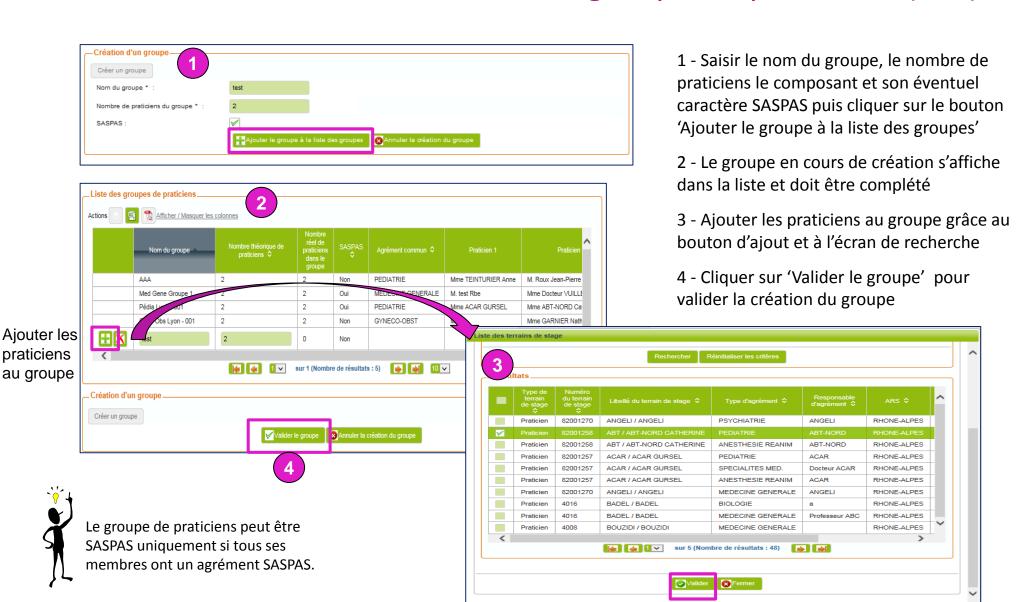
Méthode 2 : Depuis le menu 'Terrain de stage' (de façon déconnectée de la numérotation)

- Ouvrir le sous-menu 'Gestion des groupes de praticiens' du menu 'Terrain de stage'
- Cliquer sur le bouton 'Création d'un groupe' pour initialiser la création d'un groupe de praticiens





4 – Créer un groupe de praticiens (2/2)





5 – Rechercher un groupe de praticiens

- Cette fonctionnalité permet d'obtenir la liste des groupes de praticiens déjà créés dans IMOtEP
 - Ouvrir le sous-menu 'Gestion des groupes de praticiens' du menu 'Terrain de stage'
 - Saisir les critères de recherche (formation, subdivision, regroupement...) et lancer la recherche
 - La liste des groupes de praticiens correspondants s'affiche dans le tableau de résultats
- Il est également possible de faire la recherche d'un groupe de praticiens depuis l'écran d'association de praticiens à un poste pour pouvoir directement associer les praticiens du groupe au poste





Si l'un des praticiens d'un groupe créé dans le passé a perdu son agrément, ou s'il n'est plus agréé SASPAS et qu'il est dans un groupe SASPAS, il apparait en rouge. Le groupe ne pourra pas être associé à un poste.



6 – Gérer un groupe de praticiens

Un groupe de praticiens déjà existant peut être modifié ou supprimé, depuis le module de gestion des terrains de stage ou directement dans l'écran d'association de praticiens à un poste.

Modification:

- Ajouter ou supprimer un praticien au groupe (la colonne nombre théorique de praticien doit rester cohérente avec le nombre de praticiens du groupe)
- * Remplacer un ou des praticiens du groupe
- Renommer un groupe existant

Suppression:

Suppression définitive d'un groupe

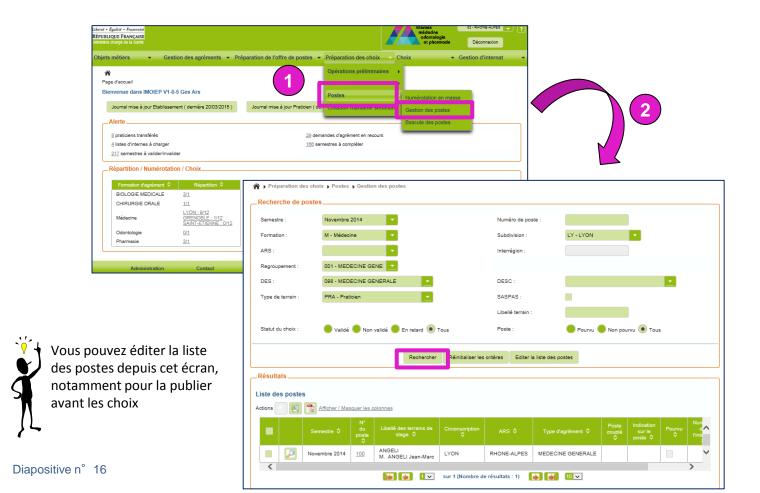






7 – Consulter les postes déjà numérotés

- Cette fonctionnalité permet de visualiser la liste des postes issus de la numérotation des postes
 - Dans le menu 'Préparation des choix' et le sous-menu 'Poste', ouvrir l'écran 'Gestion des postes'
 - Remplir les critères de recherche et lancer la recherche : la liste des postes correspondants s'affiche dans le tableau de résultats





Il est possible de faire des recherches sur le semestre prochain et le semestre en cours

Parmi les critères de recherche, vous pouvez notamment filtrer les postes en fonction du statut du choix et différencier les postes pourvus et non pourvus suite au choix



Les postes avec des terrains de stage qui auraient perdu leur agrément depuis leur numérotation sont indiqués en rouge



8 – Créer manuellement un poste (1/2)

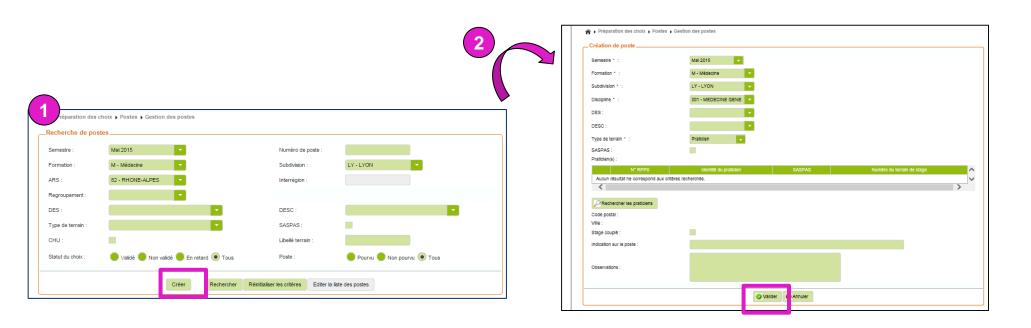
- Cette fonctionnalité permet de créer manuellement un poste, en supplément des postes numérotés issus de la répartition :
 - Dans le menu 'Préparation des choix' et le sous-menu 'Poste', ouvrir l'écran 'Gestion des postes'
 - Cliquer sur le bouton 'Créer'
 - Remplir les informations sur les caractéristiques du poste : Semestre*, formation*, circonscription, discipline, DES, DESC, option de DES, domaine, niveau, SASPAS
 - Certaines informations sont obligatoires (signalées par *), d'autres servent de filtre pour le choix du terrain de stage ou seront renseignées en fonction du terrain de stage choisi
 - Choisir un type de terrain de stage et rechercher un terrain de stage à l'aide de l'écran dédié
 - Sélectionner le terrain de stage à associer au poste
 - Il est possible d'associer plusieurs praticiens au poste : dans ce cas plusieurs postes seront créés automatiquement (autant de postes que de praticiens sur le poste)
 - Valider la création : un numéro de poste est généré automatiquement pour ce poste
- Une fois créé, le poste est visible dans les recherches :
 - Depuis l'écran de gestion des postes : il peut être modifié et supprimé
 - Depuis l'écran de numérotation en masse : il peut seulement être consulté mais ne peut être modifié via cet écran



Le numéro généré est le numéro disponible qui vient à la suite du dernier poste numéroté pour cette formation, ce semestre et cette circonscription: un poste créé manuellement pourra donc avoir un numéro qui ne vient pas à la suite des numéros de la même discipline/du même DES.



8 – Créer manuellement un poste (2/2)





Les terrains de stage issus de la recherche sont uniquement ceux répondant aux critères du poste en cours de création et qui ont un agrément valide sur le semestre choisi

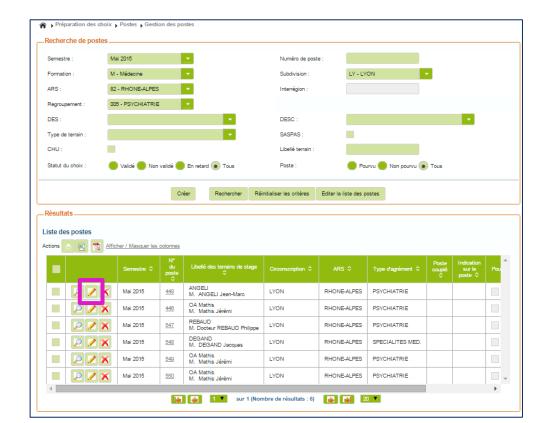


Il est impossible de créer un poste si la numérotation en masse correspondant aux mêmes critères est en cours



9 – Modifier un poste (1/3)

- A partir de l'écran de recherche des postes, il est possible de modifier un poste existant, qu'il ait été créé manuellement ou via la numérotation en masse.
- La modification d'un poste est impossible si :
 - La numérotation ou les choix sont en cours pour le périmètre auquel appartient le poste
 - Limitée aux champs 'observation' et 'stage couplé' si le poste est déjà affecté un interne





9 – Modifier un poste (2/3)

- Les données qui peuvent être modifiées pour un poste sont :
 - Le caractère SASPAS du poste
 - Un poste ne peut être identifié SASPAS que si tous les praticiens qui lui sont rattachés ont un agrément SASPAS (mais il peut être non SASPAS même si les praticiens sont SASPAS)
 - Cette caractéristique ne peut plus être modifiée une fois le poste affecté à un interne
 - L'indication sur le poste
 - Ce champ permet d'apporter une précision sur le poste (exemple : accessible à une personne à mobilité réduite)
 - Cette caractéristique ne peut plus être modifiée une fois le poste affecté à un interne
 - Le couplage du poste
 - Un poste peut être couplé avec un autre poste : l'interne qui choisira ce poste fera la 1^{ère} partie de son semestre dans le terrain de stage choisi lors des choix et la 2^{ème} partie de son semestre dans le terrain de stage du poste qui lui est couplé
 - Pour être couplés, deux postes doivent avoir les mêmes caractéristiques au niveau de leurs agréments (même circonscription, même formation, même DES, éventuellement mêmes options et/ou niveau...)
 - Un champ observation



9 – Modifier un poste (3/3)

- Pour créer ou modifier un couplage :
 - Cocher la case 'poste couplé'
 - Saisir le numéro du poste à coupler avec le poste en cours de modification ou cliquer sur 'Choisir un poste' et faire une recherche pour choisir un poste
 - Les postes proposés sont filtrés pour avoir les mêmes caractéristiques que le poste en cous de modification
 - Valider la modification du poste
- Le couplage est créé pour les 2 postes et consultable dans la fiche des 2 postes
 - Un couplage ne peut être créé qu'entre deux postes : si vous souhaitez coupler un poste avec un autre poste, l'éventuel couplage préexistant sera supprimé





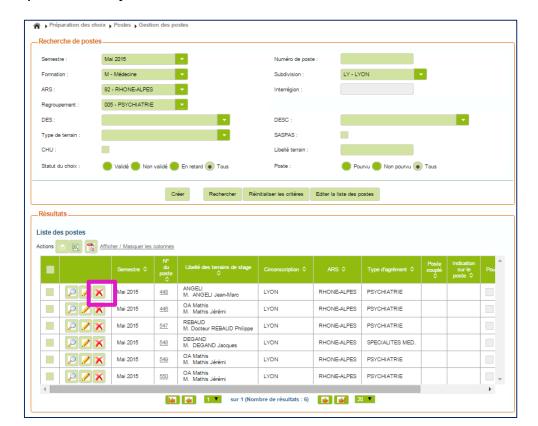
Le couplage est possible pour tous les types de terrain de stage, y compris entre 2 types de terrain différents.

Il ne doit y avoir qu'un seul terrain de stage sur chacun des postes (cas des praticiens)



10 – Supprimer un poste

- A partir de l'écran de recherche des postes, il est possible de supprimer un poste existant, qu'il ait été créé manuellement ou via la numérotation en masse.
- La suppression d'un poste est impossible si :
 - La numérotation ou les choix sont en cours pour le périmètre auquel appartient le poste
 - Ce poste est déjà affecté à un interne





La suppression d'un poste n'entraine pas la renumérotation des autres postes : cela créé un « trou » dans la numérotation